



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/27
20 novembre 2019

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quatrième réunion
Montréal, 16 – 20 décembre 2019

**PLANS D'ACTIVITÉS DES AGENCES BILATÉRALES
POUR LA PÉRIODE 2020–2022**

Introduction

1. Les agences bilatérales ci-après ont soumis leurs plans d'activités 2020–2022 à la 84^e réunion : Australie et Allemagne.¹ Bien que la France, l'Italie et le Japon n'aient pas officiellement soumis de plan d'activités, le présent document comprend un tableau indiquant la répartition des ressources pour ces trois pays fondée sur les activités associées aux plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) approuvés en principe.
2. Les agences bilatérales concernées entendent mener des activités dans 16 pays visés à l'Article 5, à savoir le Brésil, la Chine, la Colombie, l'Inde, l'Iran (République islamique d'), le Kenya, le Lesotho, le Libéria, Maurice, la Namibie, le Nigéria, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Seychelles, le Viêt Nam, le Zimbabwe et une activité régionale pour les Pays insulaires du Pacifique (PIP) pour une valeur de

¹ La coopération bilatérale peut être considérée comme une contribution au Fonds multilatéral si sa valeur ne dépasse pas 20 % des contributions annuelles annoncées au Fonds par le pays en question. Le Comité exécutif a décidé d'autoriser une certaine souplesse pour les années durant lesquelles des projets bilatéraux peuvent être crédités, à condition que les agences bilatérales présentent leurs programmes de travail suffisamment tôt en début d'année pour être examinés lors des délibérations sur les plans d'activités à la première réunion annuelle du Comité (décision 25/13(a)). Les autres Parties non visées à l'Article 5, comme le Canada, la République tchèque, la Finlande, la France, l'État d'Israël, l'Italie, la Pologne, le Portugal, la Fédération de Russie, l'Espagne, la Suède, la Suisse, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique n'ont pour l'instant pas soumis de plans d'activités de coopération bilatérale, le montant total des activités bilatérales pourrait donc augmenter s'ils le faisaient.

10 531 037 \$ US. Un montant supplémentaire de 2 857 975 \$ US serait demandé pour après 2022, comme indiqué au tableau 1.²

Tableau 1. Répartition des ressources prévues par les plans d'activités des agences bilatérales pour 2020–2022 (\$ US)*

	2020	2021	2022	Total (2020–2022)	Total après 2022
Activités des PGEH					
PGEH approuvés	5 700 099	2 484 632	1 963 806	10 148 537	2 415 475
PGEH - phase II	282 500	100 000	0	382 500	442 500
Total	5 982 599	2 584 632	1 963 806	10 531 037	2 857 975

* Y compris les coûts d'appui d'agence.

OBSERVATIONS

3. Le Secrétariat a examiné le plan d'activités de chacune des agences bilatérales, formulé des observations sur plusieurs activités proposées et évalué la valeur des activités par rapport aux contributions annuelles annoncées.

Australie

4. La répartition des ressources prévue par le plan d'activités de l'Australie pour 2020–2022 est présentée au tableau 2. 20 % des contributions annuelles annoncées par l'Australie pour 2020 représentent 1 177 933 \$ US.

Tableau 2. Répartition des ressources pour l'Australie (\$ US)*

	2020	2021	2022	Total (2020–2022)	Total après 2022
Activités des PGEH					
PGEH - phase II	282 500	0	0	282 500	282 500
Total	282 500	0	0	282 500	282 500

* Y compris les coûts d'appui d'agence.

5. Le plan d'activités de l'Australie comprend 565 000 \$ US pour la nouvelle phase II des PGEH pour la région des PIP, dont 282 500 \$ US pour 2020–2022.

France

6. La répartition des ressources prévue par le plan d'activités de la France pour 2020–2022 est présentée au tableau 3. 20 % des contributions annuelles annoncées par la France pour 2020 représentent 2 449 100 \$ US.

Tableau 3. Répartition des ressources pour la France (\$ US)*

	2020	2021	2022	Total (2020–2022)	Total après 2022
Activités des PGEH					
PGEH approuvés	692 895	0	0	692 895	770 760
Total	692 895	0	0	692 895	770 760

* Y compris les coûts d'appui d'agence.

² Toutes les activités après 2022 concernent la phase I approuvée des PGEH de Maurice, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et des Seychelles ; la phase II des PGEH du Brésil, de la Chine et du Kenya ; et la nouvelle phase II des PGEH du Lesotho et de la région des PIP.

Allemagne

7. La répartition des ressources prévue au plan d'activités de l'Allemagne pour 2020–2022 est présentée au tableau 4.

Tableau 4. Répartition des ressources pour l'Allemagne (\$ US)*

	2020	2021	2022	Total (2020–2022)	Total après 2022
Activités des PGEH					
PGEH approuvés	4 622 132	2 394 232	1 963 806	8 980 170	1 644 715
PGEH - phase II	0	100 000	0	100 000	160 000
Total	4 622 132	2 494 232	1 963 806	9 080 170	1 804 715

* Y compris les coûts d'appui d'agence.

8. Le plan d'activités de l'Allemagne comprend 10,62 millions de \$ US pour les phases I et II approuvées des PGEH, dont 8,98 millions de \$ US pour 2020–2022. Le Secrétariat propose des ajustements de coûts visant à refléter les montants de financement réellement approuvés en vertu des accords ou de l'accord révisé soumis à la 84^e réunion, en retranchant 1 059 916 \$ US pour 2020–2022 et en rajoutant 100 900 \$ US pour après 2022.

9. En outre, l'Allemagne a prévu un financement pour la phase II des PGEH dans les pays à faible volume de consommation (PFV) afin de respecter une réduction de 67,5 % correspondant à 260 000 \$ US, dont 160 000 \$ US pour après 2022.

10. Le tableau 5 présente les résultats des ajustements proposés par le Secrétariat au plan d'activités de l'Allemagne.

Tableau 5. Résultats des ajustements apportés au plan d'activités de l'Allemagne (\$ US)*

	2020	2021	2022	Total (2020–2022)	Total après 2022
Activités des PGEH					
PGEH approuvés	3 562 216	2 854 650	1 503 388	7 920 254	1 745 615
PGEH - phase II	0	100 000	0	100 000	160 000
Total	3 562 216	2 954 650	1 503 388	8 020 254	1 905 615

* Y compris les coûts d'appui d'agence.

11. 20 % des contributions annuelles annoncées par l'Allemagne pour 2020 représentent 3 220 267 \$ US, soit 9 660 800 \$ US pour la période triennale 2018–2020. Compte tenu des approbations de comptes à la 81^e, la 82^e et la 83^e réunions (5 072 800 \$ US), l'Allemagne dépassera de 1 333 608 \$ US le seuil de 20 % des contributions annoncées pour la période triennale 2018–2020 si les soumissions à la 84^e réunion (2 359 392 \$ US) et les valeurs ajustées des plans d'activités pour 2020 (3 562 216 \$ US) sont approuvées comme prévu. L'Allemagne devra alors reprogrammer des activités sur les années suivantes, ou demander à d'autres agences bilatérales ou d'exécution de mettre en œuvre certains de ses projets de façon à ce que sa coopération bilatérale ne dépasse pas l'allocation de 20 %.

12. Le Comité exécutif pourrait donc souhaiter reconsidérer le niveau des activités du plan d'activités de l'Allemagne pour 2020–2022 à la lumière de l'allocation des activités bilatérales pour la période triennale 2018–2020. Le gouvernement de l'Allemagne a été informé de cet enjeu et a répondu envisager de décaler ou réaffecter certaines tranches des accords pluriannuels approuvés (APA) afin de se maintenir dans les 20 % des contributions annoncées si toutes les tranches des APA sont approuvées comme prévu. Toutefois, compte tenu des retards pris dans les approbations, notamment pour la Chine, l'Allemagne risque de ne pas respecter à la lettre l'allocation de 20 %. Dans ce cas, des tranches prévues pour « après 2020 » devront être avancées.

Italie

13. La répartition des ressources prévue au plan d'activités de l'Italie pour 2020–2022 est présentée au tableau 6. 20 % des contributions annuelles annoncées par l'Italie pour 2020 représentent 1 889 100 \$ US.

Tableau 6. Répartition des ressources pour l'Italie (\$ US)*

	2020	2021	2022 **	Total (2020–2022)
Activités des PGEH				
PGEH approuvés	264 840	0	0	264 840
Total	264 840	0	0	264 840

* Y compris les coûts d'appui d'agence.

** Il n'y a pas d'activités après 2022.

Japon

14. La répartition des ressources prévue au plan d'activités du Japon pour 2020–2022 est présentée au tableau 7. 20 % des contributions annuelles annoncées par le Japon pour 2020 représentent 4 879 033 \$ US.

Tableau 7. Répartition des ressources pour le Japon (\$ US)*

Poste	2020	2021	2022 **	Total (2020–2022)
Activités des PGEH				
PGEH approuvés	120 232	90 400	0	210 632
Total	120 232	90 400	0	210 632

* Y compris les coûts d'appui d'agence.

** Il n'y a pas d'activités après 2022.

15. Le plan d'activités du Japon prévoit 210 632 \$ US pour la phase II approuvée des PGEH pour 2020–2022. Le Secrétariat propose des ajustements de coûts visant à refléter la proposition d'accord révisé soumise à la 84^e réunion, en rajoutant 90 400 \$ US en 2020 et en retranchant ce montant de 2021.

16. Le tableau 8 présente les résultats des ajustements proposés par le Secrétariat au plan d'activités du Japon.

Tableau 8. Résultats des ajustements apportés au plan d'activités du Japon (\$ US)*

Poste	2020	2021	2022 **	Total (2020–2022)
Activités des PGEH				
PGEH approuvés	210 632	0	0	210 632
Total	210 632	0	0	210 632

* Y compris les coûts d'appui d'agence.

Ajustements aux plans d'activités des agences bilatérales pour 2020–2022

17. Les ajustements proposés ci-dessus étant faits, la valeur totale des plans d'activités des agences bilatérales pour 2020–2022 s'élève à 9 471 121 \$ US, comme indiqué au tableau 9. Ces ajustements ont été reportés dans le plan d'activités consolidé du Fonds multilatéral pour 2020–2022.³

³ UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/26

Tableau 9. Répartition des ressources prévues par les plans d'activités ajustés des agences bilatérales pour 2020–2022 (\$ US)*

	2020	2021	2022	Total (2020–2022)	Total après 2022
Activités des PGEH					
PGEH approuvés	4 730 583	2 854 650	1 503 388	9 088 621	2 516 375
PGEH - phase II	282 500	100 000		382 500	442 500
Total	5 013 083	2 954 650	1 503 388	9 471 121	2 958 875

* Y compris les coûts d'appui d'agence.

RECOMMANDATION

18. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note des plans d'activités des agences bilatérales pour 2020–2022 soumis par les gouvernements de l'Australie et de l'Allemagne et présentés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/27 ; et
- (b) Prendre note du fait que le plan d'activités de l'Allemagne pour 2020–2022 devrait être reconsidéré à la lumière de l'allocation des activités bilatérales pour la période triennale 2018–2020.